

L'écho d'Albiac

Numéro 23 – Décembre 2019

EDITO

Sommaire

Page 1



- Le mot du Maire

Page 2

- La vie du village

Page 3

- La vie du Village (suite)
- Brèves albiacoises

Page 4

- Des nouvelles de nos Assos
- A vos agendas

Chères Albiacoises, Chers Albiacois,

Ce n° 23 de notre bulletin municipal sera le dernier de la mandature 2014-2020 puisque de nouvelles élections, les 15 et 22 mars prochains, seront l'occasion pour vous tous de renouveler l'équipe municipale qui sera en charge de vous accompagner durant les six prochaines années.

Puisque nous sommes en période pré-électorale et comme l'exige la loi, ce dernier numéro sera de la même facture que tous les bulletins municipaux que nous avons édités jusqu'à présents. Il vous communiquera, de façon factuelle, les événements du dernier semestre 2019 et ceux à venir sur lesquels l'équipe municipale actuelle, pourra encore agir jusqu'à la mise en place des nouveaux élus.

En cette fin d'année 2019, nous sommes en mesure d'annoncer que les 12 lots du lotissement « Hameau de la Châtaigneraie », qui a été le grand projet de cette mandature, sont vendus. M. Michel Ayroles, qui avait souhaité dans un premier temps conserver la parcelle cadastrée 97 d'une superficie de 3 200 m², qui comporte le lot n° 1 du lotissement ainsi qu'une surface non constructible, vend sa parcelle aux locataires qui occupent actuellement la Maison Aurélie. La signature du sous-seing privé a eu lieu le 27 novembre dernier. De même, des promesses de ventes ont été signées pour les lots n° 11 et 12. Ce ne sont pas moins de 4 jeunes couples, certains avec enfants, qui vont construire dans le courant du premier semestre 2020. Par ailleurs, l'ancienne maison de Mr et Mme Trémoulet a trouvé acquéreurs et là encore, il s'agit d'un jeune couple à qui nous souhaitons beaucoup de bonheur et une très belle vie dans notre petit village.

En l'espace de quelques mois, la population de notre village s'est considérablement rajeunie avec l'arrivée de jeunes habitants (propriétaires et locataires). Ce sont de nouvelles perspectives de dynamisme qui s'offrent à notre commune. Nous ne pouvons que nous en réjouir car il est certain que cette mixité nous enrichira davantage, nous rendra beaucoup plus tolérants et nous aidera à mieux vivre ensemble.

Je souhaite ardemment que nous gardions tous à l'esprit que si chacun d'entre nous respecte les règles de civilité, de civisme et d'entraide, nous réussirons à développer ce bien-vivre ensemble auquel toute communauté aspire.

Pour conclure ce dernier édito de ma mandature, je présente à chacun d'entre vous, tous mes vœux de bonne et heureuse année 2020. Qu'elle vous apporte santé, bonheur, épanouissement et réussite dans vos projets respectifs. Que ces fêtes de fin d'année soient réussies en famille et entre amis.

Le Maire

LA VIE DU VILLAGE

■ UNE NOUVELLE ASSISTANTE ET DE NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Notre assistante de mairie, Madame Odile SINGLARD, a émis le souhait, depuis plusieurs mois, d'arrêter son activité de secrétariat pour le compte de notre commune et ce afin de prendre du temps pour elle et profiter de sa famille.

Elle nous quitte donc officiellement le 31 décembre 2019. Elle sera remplacée par Mme Stéphanie LACROIX qui est également assistante pour les mairies de REILHAC et d'ISSEPTS.

Les horaires d'ouverture de notre mairie seront modifiés à compter du 1^{er} janvier 2020 :

- Le lundi matin de 9 h à 12 h : Sur rendez-vous avec les élus
- Le mercredi matin de 8 h 30 à 12 h 30 : accueil du public
- Le mercredi après-midi de 13 h 30 à 17 h 30 : Accueil téléphonique

■ ENTRETIEN DES ESPACES VERTS A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2020

La physionomie de notre village, notamment le bourg, a profondément évolué ces dernières années. Nous avons augmenté les espaces verts et réalisé des plantations qui nécessitent un entretien régulier pour que le village reste propre et attractif.

Un appel d'offres a donc été lancé pour la tonte de la pelouse sur la place du village, dans le cimetière, l'environnement du local technique, le long de la voie piétonne qui relie le bourg au hameau de la Châtaigneraie, l'entretien du CR 6 et la taille des arbres et des haies. C'est l'entreprise ARLET (qui travaille déjà pour la commune) qui a été la moins-disante dans ses tarifs et qui a été retenue par le conseil municipal. Dès l'année prochaine, son périmètre d'intervention sera étendu aux prestations citées ci-dessus.

■ PROJET D'ADRESSAGE DE LA COMMUNE

La commune est en train de procéder à la réalisation d'un adressage, c'est-à-dire le nommage et la numérotation des voies selon les prescriptions nationales ainsi que l'intégration des données à la Basse Adresse Nationale (BAN) et leur diffusion aux partenaires identifiés tels que la Poste, les Pompiers, etc.

Pour ce faire, la commune a fait appel à l'expertise du SDAIL (le Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot) qui a déjà accompagné d'autres collectivités. Ainsi, ensemble, nous allons :

- Nommer les voies urbaines en centre-bourg
- Nommer les voies principales en partant des voies du centre-bourg vers la périphérie pour le sens des voies
- Nommer ensuite les voies et accès secondaires qui partent des voies principales.

Ce travail accompli, chaque habitation du village sera numérotée. Cette numérotation a pour objectif de faciliter à terme les interventions de la Poste, des Pompiers, des secours et de mieux préciser les adresses sur GPS.

■ TRANSFERT VOIRIE HAMEAU DE LA CHATAIGNERAIE

Dans le cadre de la Compétence « Voiries » transférée au Grand Figeac, la Commune a procédé à la révision du tableau de classement de la voirie communale afin de transférer la voirie du hameau de la Châtaigneraie dans les biens gérés par la Communauté de communes du Grand Figeac. Ce sont donc 154 m linéaires de voiries qui seront pris en charge par la Communauté des communes.

Par ailleurs, dès le premier trimestre 2020, le Grand



Figeac procédera à l'élagage des arbres, du nettoyage des caniveaux et de la réfection du point-à-temps de la VC 1.

■ ALBIAC CANDIDAT AU CONCOURS NATIONAL « Villes et Villages étoilés »

Le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy est un territoire exemplaire national car 32 des communes qui le composent ont déjà été primées lors des éditions précédentes du Concours National Villes et Villages étoilés, faisant des Causses du Quercy le Parc naturel régional le plus étoilé de France. Albiac, qui fait partie du Parc, va participer au concours dont l'édition 2019 vient de s'ouvrir. En effet, afin de limiter la pollution lumineuse nocturne, la commune a mis en place des actions vertueuses (lampadaires basse consommation dans le bourg, bornes à détecteur de présence dans le hameau de la châtaigneraie, extinction des lumières à 23 h, etc...). C'est en couvrant le Parc d'étoiles que nous renforcerons l'image du territoire et l'attachement de ses habitants.

Bien entendu, vous serez tenus informés des différentes étapes de cette opération.

■ DEBLOCAGE DES DERNIERES SUBVENTIONS

Afin de pouvoir remettre à la prochaine équipe municipale un budget qui ne souffre pas de retard dans l'encaissement des recettes, la commune a procédé au déblocage des dernières subventions qui lui ont été allouées ces dernières années dans le cadre de travaux réalisés. Il restait à encaisser :

- Pour la maison Aurélie : 9 500 € (dont 3 500 € de Département et 6.000 € de la Région)
- Pour l'aménagement paysager du Hameau de la Châtaigneraie : 29 318 € (dont 15 828 € de la Région et 13 498 € du Département).

■ POINT SUR LES CONTENTIEUX DE LA COMMUNE AVEC CERTAINS ADMINISTRÉS

Tout comme nous l'avions indiqué dans notre précédent numéro, nous souhaitons que chacun d'entre vous puisse être informé du suivi des contentieux qui ont malheureusement mobilisé l'équipe municipale depuis 2014 :

- **L'entretien des murs et des arbres jouxtant la Voirie Communale 115 dans le bourg** : Le Tribunal d'Instance de Figeac a nommé un expert judiciaire pour dresser in situ un état contradictoire des lieux, en listant, les arbres, arbustes, arbrisseaux et plantations le long de la voie pouvant occasionner des nuisances, déterminer si des travaux d'élagage sont nécessaires et en chiffrer le coût. Il devra également décrire le mur de clôture en pierre et dire s'il présente des risques déboulements de pierres sur la voie communale et également chiffrer le coût de sa réfection.

Il est à noter que le lendemain de la réception du jugement, l'administrée en question a procédé à l'élagage de ses arbres, ce qui lui était demandé à l'amiable depuis plusieurs années ! Il est regrettable de devoir aller jusqu'à un acte judiciaire pour obtenir qu'elle se soumette à ses obligations de citoyenne.

- **Le remboursement d'une partie des frais que la commune a dû engager pour réparer les dégâts commis par les anciens locataires d'un des logements communaux** : Les ex-locataires ont été condamnés aux entiers dépens, et à verser à la commune :
 - la somme de 759,98 € en remboursement des frais de remise en état du logement (la commune conservant la caution de 504,91 €),
 - une indemnité de 1 200 € au titre de l'article 700.

Le contentieux relatif au CR13 : Après que le Tribunal d'Instance ait confirmé l'appartenance du CR13 à la commune, la Cour d'Appel d'Agen, dans son arrêt de septembre 2019, a confirmé le jugement du Tribunal d'Instance et a ordonné le bornage du chemin. Des

bénévoles ont procédé à la clôture dudit chemin afin qu'il ne soit plus cultivé comme c'était le cas avant la décision du tribunal. L'affaire aurait pu s'arrêter là, mais depuis le 25 novembre, la famille en procès avec la collectivité a fait un pourvoi devant la Cour de Cassation de Paris. Ce pourvoi **ne remettra pas en cause l'appartenance du chemin qui est bien du domaine privé de la Commune**. Le pourvoi sera jugé recevable uniquement si la famille apporte la preuve d'un vice de procédure dans l'arrêt de la Cour d'Appel, à savoir si cette dernière a bien respecté tous les textes de lois. Si tel était le cas, l'affaire sera rejugée devant une autre cour d'Appel, mais ne remettra pas en cause l'appartenance du chemin. Dans le cas contraire, le pourvoi sera jugé irrecevable et sera rejeté. Du côté de la commune, il n'y a pas d'inquiétude, notamment au vu du courrier recommandé qu'elle a reçu de la famille, lui demandant d'abroger une délibération d'avril 2015 qui a classé le CR13 parmi les chemins ruraux de la commune. En effet, cette délibération a non seulement été votée à l'unanimité mais aurait dû être contestée dans les 2 mois suivant son édicton devant le Tribunal Administratif de Toulouse, ce qui n'a pas été le cas. Non seulement, le délai est largement expiré, mais le motif évoqué est plutôt farfelu, car la famille indique que dans un acte de 1954 (que les deux instances juridiques ont déjà analysé) **le vendeur lui aurait octroyé un droit de passage sur le chemin en question**, chemin qui était encore utilisé par plusieurs familles de 1954 à 1960, année au cours de laquelle les derniers actes de vente ont été enregistrés. Il est évident que les tribunaux n'ont pas fait la même lecture de l'acte !

Il était important que ces explications soient apportées afin que chaque administré comprenne que dans ces différents recours, seul l'intérêt général a été pris en compte et défendu.

Le bornage du CR14 : Il s'agit encore d'un conflit avec la même famille. Une date avait été fixée par le géomètre pour le bornage de ce chemin (à la demande de la famille). La commune a délibéré pour que le chemin soit borné tel qu'il était en 1952 (mêmes longueur et largeur). Mais quelques jours avant le bornage, le géomètre a reçu un courrier recommandé de la famille indiquant que personne ne pouvait se rendre disponible le jour fixé pour le bornage. Or, nul n'est sensé empêcher le bornage demandé par un propriétaire à l'amiable. Une nouvelle date a été fixée en janvier 2020 qui lui sera communiquée. Nous attendons de voir si la famille émet les mêmes difficultés que précédemment à la réalisation de ce bornage.

BREVES ALBIACOISES

- **LE NOEL DES ENFANTS** : La commune n'a pas organisé de manifestation car les enfants du village ont grandi. Nous aurions en effet organisé un Noël uniquement pour une seule enfant. Toutefois, le Père Noël est bien passé et a apporté des cadeaux à la plus petite du village et des chèques cadeaux aux plus grands.

Gageons que l'année prochaine, avec l'arrivée des jeunes familles sur notre territoire, notre traditionnel goûter de Noël sera de nouveau organisé pour le plaisir des petits et des grands.

- **BIENVENUE AUX NOUVEAUX ARRIVANTS :** Ils font déjà partie de notre communauté et ont déjà pris part aux journées citoyennes, aux différentes manifestations organisées par le Comité des Fêtes. Séverine ESTIVAUX et Philippe PENDINO nous ont rejoints début du dernier semestre. Nous attendons de Philippe qu'il nous organise des concours de pétanque mensuels ou trimestriels, activité qui nous réunira régulièrement.
- **LES COMPTES-RENDUS DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL :** Ils sont dorénavant disponibles sur le site d'Albiac (www.albiac.fr). N'hésitez pas à les consulter régulièrement.

DES NOUVELLES DE NOS ASSOS

■ L'Association Albius Villa

L'association Art&Patrimoine de Lacapelle-Marival prépare une exposition sur l'ensemble du patrimoine des villages du secteur Nord du Grand Figeac. C'est ainsi qu'Albius Villa œuvre pour Albiac, en préparant, de son côté, un relevé de l'ensemble du petit patrimoine de la commune et son histoire. L'exposition se tiendra au printemps 2020.

Par ailleurs, dès l'année prochaine, Albius Villa travaillera sur la ré-ouverture des chemins ruraux de façon à faciliter le passage pour les randonneurs, la réalisation des raquettes de protection des vitraux de l'église, la reconstruction de la croix ancienne de Goudounesque et la finalisation de la restauration du lavoir du Théron.

Une réunion du conseil d'administration d'Albius Villa sera organisée courant janvier.

■ L'Association de Chasse

A l'heure où s'écrit ce bulletin, l'association a à son tableau de chasse 5 sangliers et 2 chevreuils (elle pourra en chasser 3 de plus le nombre de sangliers étant illimité). Ainsi ceux qui n'ont rien reçu à ce jour, seront les futurs bénéficiaires dans les prochaines semaines. Comme chaque année, l'association fait

profiter les propriétaires du village en distribuant des portions de viande à chacun d'entre eux.

Un grand merci aux membres de l'Association et à son Président, Christian Bergougnoux, qui vous invitent, comme chaque année, à son repas de chasse (voir date ci-après).

■ Le Comité des Fêtes

Ce fut une première édition le 23 novembre dernier « une soirée autour du vin nouveau » mais certainement pas la dernière. Le Comité des Fêtes, sous la houlette de sa présidente, Mélanie FABRE, a organisé cette manifestation à laquelle une quarantaine de personnes ont participé pour déguster les vins nouveaux, agrémentés de charcuterie, fromage et châtaignes.



Le Comité des Fêtes, qui comptera de nouveaux adhérents, réfléchit également aux activités de l'année prochaine. Il organisera son assemblée générale début 2020.

A VOS AGENDAS

- **Dimanche 19 janvier 2020 :** Galettes des rois
- **Dimanche 15 mars 2020 :** 1er tour des élections municipales
- **Dimanche 22 mars 2020 :** 2^{ème} tour des élections municipales
- **Dimanche 5 avril 2020 :** repas de chasse

L'ECHO D'ALBIAC – Le bulletin municipal de votre commune – N° 23 – Décembre 2019

Publication semestrielle gratuite réalisée par la Mairie d'Albiac

Directrice de la Publication et rédactrice : Marie Berthoumieu

Photothèque : Maryline Joiret – Pascal Vautrot

Ont participé à ce numéro : Marie Berthoumieu – Jérôme Landes – Christiane Lascoux - Maurice Andrieu – Christian Fabre – Alain Rougié

Tirage : 70 – Distribution par boîtage & disponible à l'accueil de la Mairie

PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE